

DOSSIER DE PRESSE



INAUGURATION DE L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DE LA PLAINE DE CUERS-PIERREFEU

Vendredi 28 mars 2025



INAUGURATION DE L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA PLAINE DE CUERS-PIERREFEU



SOMMAIRE



DÉROULÉ DE L'ÉVÈNEMENT

PRÉSENTATION DE L'EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DE LA PLAINE DE CUERS-PIERREFEU

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

À PROPOS DE LA RÉGION SUD

À PROPOS DU DÉPARTEMENT DU VAR

À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

DÉROULÉ DE L'ÉVÈNEMENT



| | | |
|------------------------|--|---|
| 11H | Accueil | |
| 11H15 5 MIN | Mot d'accueil de Benoît Moreau – Directeur du Développement de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale | 2 |
| 11H20 15 MIN | Explications techniques sur les travaux d'extension du réseau dans la plaine de Cuers-Pierrefeu, par les équipes techniques de la SCP | |
| 11H35 30 MIN | Allocutions officielles Patrick Martinelli - Maire de Pierrefeu (mot d'accueil) Bernard Mouttet - Maire de Cuers (mot d'accueil) Eric Pastorino - Président du Conseil Interprofessionnel des vins de Provence (CIVP) Bénédicte Martin - Présidente de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale et Vice-Présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir Bernard Filisetti - Vice-président de la Chambre d'agriculture du Var Véronique Baccino et Bruno Aycard - Conseillers départementaux du Conseil Départemental du Var François de Canson - Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge du développement économique, de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et Maire de La Londe les Maures | |
| 12H05 5 MIN | Inauguration et photo officielle | |
| 12H10 | Cocktail déjeunatoire | |

PRÉSENTATION DE L'EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DE LA PLAINE DE CUERS-PIERREFEU, VÉRITABLE OUTIL D'ADAPTATION POUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE



Stockage des tuyaux SCP à poser dans la plaine de Cuers-Pierrefeu



Tranchée ouverte pour pose des réseaux hydrauliques

3

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

En tant qu'aménageur régional et concessionnaire du canal de Provence pour la Région Sud, la SCP assure une mission d'intérêt général pour sécuriser l'accès à l'eau en Provence. Elle préserve la qualité de la ressource tout en soutenant le développement durable et solidaire des territoires régionaux.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs élaboré avec la Région Sud, la SCP a la responsabilité de mettre en œuvre un ambitieux Programme d'Aménagement et d'investissements (PAI) de 750 M€ d'ici 2038, pour desservir et sécuriser l'alimentation en eau de tous les territoires régionaux impactés par le changement climatique.

Plus de la moitié du PAI est destinée aux territoires varois, particulièrement touchés par les épisodes de sécheresse.

Aux côtés de la Région Sud et du Département du Var, la SCP est engagée, dans le cadre du Plan Or Bleu régional, pour sécuriser l'accès à l'eau des territoires identifiés à travers le schéma Var Eau 2050 en développant les aménagements hydrauliques multiusages du canal de Provence, garantissant ainsi leur résilience face au changement climatique.

La plaine agricole et viticole de Cuers-Pierrefeu dans le Var est située entre les massifs des Maures et de la Sainte-Baume. Confrontés aux effets du changement climatique, les Syndicats des Côtes de Provence, des coteaux varois en Provence, IGP du Var, la Chambre d'agriculture du Var et la SCP ont signé, en 2017, une convention de partenariat pour le développement des réseaux hydrauliques pour la viticulture.



Cette extension du canal de Provence vient répondre aux besoins en eau multiusage de ce territoire. Elle doit permettre de :

- 1. Préserver les activités agricoles par l'accès à une irrigation de précision** dont le rôle est de pérenniser le patrimoine végétal lors des épisodes de sécheresse intense, contribuant ainsi à sécuriser les récoltes et leur qualité ;
- 2. Limiter les prélèvements directs dans la ressource locale**, le territoire étant situé sur le bassin versant du Gapeau, fragile et régulièrement en déficit hydrique ;
- 3. Diversifier à l'avenir les cultures afin de développer la production alimentaire locale**, une volonté forte de la Communauté de communes de Méditerranée Portes des Maures qui s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) au bénéfice de ses populations ;
- 4. Sécuriser l'alimentation pour l'eau potable** pour les particuliers vivant en zone rurale ;
- 5. Renforcer la défense incendie.**

Ce projet s'inscrit aussi dans notre démarche d'accompagnement des usages vers plus de sobriété pour économiser et préserver la ressource. La SCP est engagée auprès des agriculteurs pour les accompagner vers des pratiques agroécologiques et économes en eau (conseil en matériel pour le pilotage de l'irrigation : goutte-à-goutte, capteurs, station météo et conseil pour la gestion des sols).

A ce titre, **ce projet constitue un véritable outil d'adaptation pour la résilience** du territoire face au changement climatique.



Bome d'irrigation



Poteau incendie

La première phase de cette extension de réseau, constituée de 35km de conduites, s'est achevée en 2024. Elle bénéficie à 60 agriculteurs pour environ 500 hectares mis en irrigation, ainsi qu'à 66 particuliers et a permis d'installer 3 poteaux incendie. L'aménagement complet de la plaine devrait aboutir d'ici 2027.

CALENDRIER DU PROJET



PHASE PRÉALABLE : 2020-2021

Rénovation et renforcement de l'adduction existante sur le secteur de Cuers.

PHASE 1 : 2021-2024

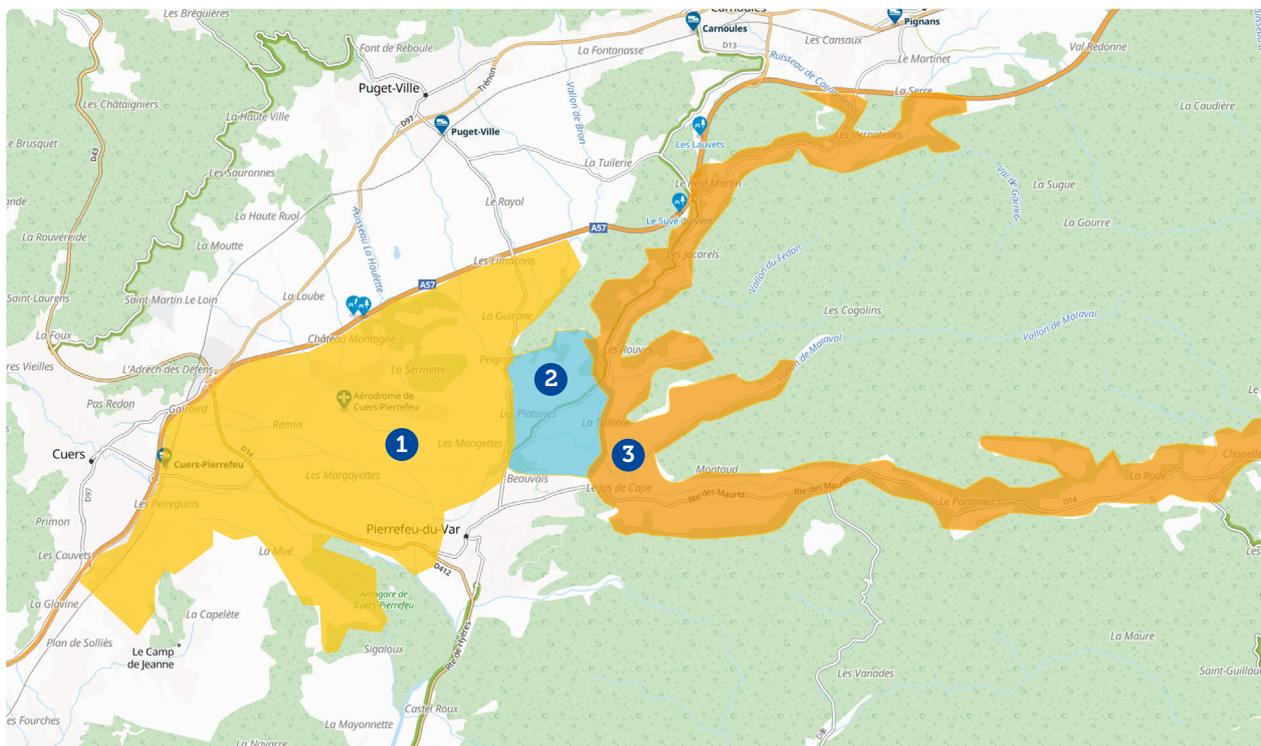
Équipement du territoire pouvant être alimenté gravitairement, avec mise en place de renforcements en amont (surpresseur de Solliès-Pont, doublage) pour assurer des conditions hydrauliques optimales en pointe et permettre la densification et l'extension ultérieure du périmètre.

PHASE 2 : 2024-2028

Extension du périmètre à l'est du Merlançon.

PHASE 3 : À PARTIR DE 2030

Extension qui nécessitera une ressource additionnelle.



5

Les ouvrages de la concession régionale du canal de Provence

- Canaux
- Galeries souterraines
- Adductions
- Siège de la SCP
- Canal EDF
- Limite de département

Aménagement hydraulique de Cuers-Pierrefeu



LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE LOCALE DU GAPEAU

L'un des bénéfices à long terme de l'accès à une ressource stockée du canal de Provence est aussi de soulager la pression exercée sur la ressource locale du Gapeau, classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) par l'Agence de l'eau. Ces zones font l'objet de mesures particulières afin de sécuriser l'alimentation en eau dédiée à la distribution en eau potable en premier lieu, mais également pour assurer l'ensemble des activités économiques.

L'IRRIGATION DE RÉSILIENCE

Face au changement climatique, l'agriculture régionale est confrontée à d'importants défis tels que les tensions sur les ressources en eau locales, les sécheresses, les pluies intenses, l'érosion des sols et la diminution de la biodiversité.

Pour sécuriser les productions agricoles, des solutions d'adaptation existent : choix des variétés adaptées, irrigation, diversification des cultures, gestion des sols, agroforesterie et formation en agro-écologie.

L'irrigation, en complément d'autres solutions d'adaptation, contribue à la résilience de l'agriculture et des territoires en permettant :

- **La pérennisation des cultures** et la réduction des risques de mortalité ;
- **La préservation de la qualité et le maintien du rendement des productions agricoles ;**
- **La contribution à la sécurité et la souveraineté alimentaire locale ainsi qu'aux projets alimentaires territoriaux ;**
- **L'équipement des exploitations agricoles en matériel** pour être moins vulnérables face aux aléas climatiques (dispositifs anti-gel, brumisation...).

6

La Région Sud accompagne ces différentes actions par des dispositifs d'aides spécifiques.

L'irrigation de résilience de la vigne : un gage d'utilisation économe de l'eau pour la survie des ceps.





La vigne est traditionnellement cultivée au sec. Face à la mortalité des ceps de vigne observée lors des épisodes de sécheresse, cette culture nécessite désormais un complément d'irrigation. Il vient compenser, selon les années, le déficit hydrique qui découle des précipitations manquantes : **c'est ce qu'on appelle une irrigation de résilience.**

L'irrigation s'intègre dans un ensemble de pratiques visant une utilisation efficace et durable de l'eau. Le choix du matériel végétal, la gestion des sols et diverses pratiques culturales (comme la taille et l'enherbement) constituent autant de leviers pour renforcer la résilience du vignoble face au changement climatique.

L'irrigation de la vigne est autorisée depuis 2006 avec un encadrement très strict des périodes d'irrigation. **La Société du Canal de Provence (SCP) joue un rôle majeur dans cette gestion économe, en veillant à une distribution parcimonieuse de l'eau en dimensionnant les aménagements hydrauliques permettant des débits pour une irrigation sobre et résiliente au goutte-à-goutte (1 à 3 m³/h par ha de vignes).**

7

La micro-irrigation des vignes est un gage d'utilisation économe de l'eau. Ainsi en période d'alerte sécheresse, les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau limitent ou interdisent souvent l'irrigation par aspersion, et autorisent l'irrigation au goutte-à-goutte.

Cette irrigation que l'on peut qualifier d'« assurance sécheresse » permet de :

- Garantir des **économies d'eau** tout en renforçant la **résilience des vignobles** ;
- **Sécuriser les rendements en pérennisant les cultures** (le matériel végétal) en période de sécheresse ;
- Limiter la variabilité interannuelle des rendements ;
- Répondre à de faibles besoins en eau, sans pour autant être nécessaire chaque année ;
- **Mieux maîtriser les objectifs de qualité**, en limitant la dégradation de certains acides et certains arômes recherchés dans les rosés et les vins blancs.

Les experts de la SCP et ses partenaires (la chambre d'Agriculture du Var, le syndicat des côtes-de-Provence, le Centre du Rosé, l'IFV, l'ODG Bandol, les Coteaux d'Aix, le CIVP, la cave coopérative de Pierrefeu, etc.) sont engagés auprès des agriculteurs pour les accompagner et les conseiller dans :

- le déploiement et l'entretien de **matériel d'irrigation innovant et économe en eau** ;
- la mise en place de pratiques agroécologiques, comme **la gestion des sols**. Une gestion adéquate favorise les matières organiques dans les sols et permet d'augmenter leur **capacité de rétention en eau**. Des techniques telles que la couverture végétale et le paillage **protègent le sol** contre l'érosion et contribuent à maintenir son humidité ;
- **le pilotage des irrigations** pour apporter la bonne quantité d'eau au bon moment lorsque cela est nécessaire.

La SCP oeuvre, aux côtés de la Région Sud, pour une gestion de l'eau raisonnée et innovante, respectueuse de l'agroécologie et des besoins des territoires.

PLAN DE FINANCEMENT

Cette opération d'extension du réseau hydraulique du canal de Provence a été financée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département du Var, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, la SCP et les viticulteurs bénéficiaires dont la pérennité des cultures dépend directement de ce projet.

BUDGET TOTAL - PHASE 1

Montant total des dépenses : 8 M€

- Région Sud : 1,2 M€ (15%)
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : 700 k€ (8,75%)
- Département du Var : 500 k€ (6,25%)
- Viticulteurs : 2,4 M€ (30%)
- Autofinancement SCP : 3,2 M€ (40%)

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

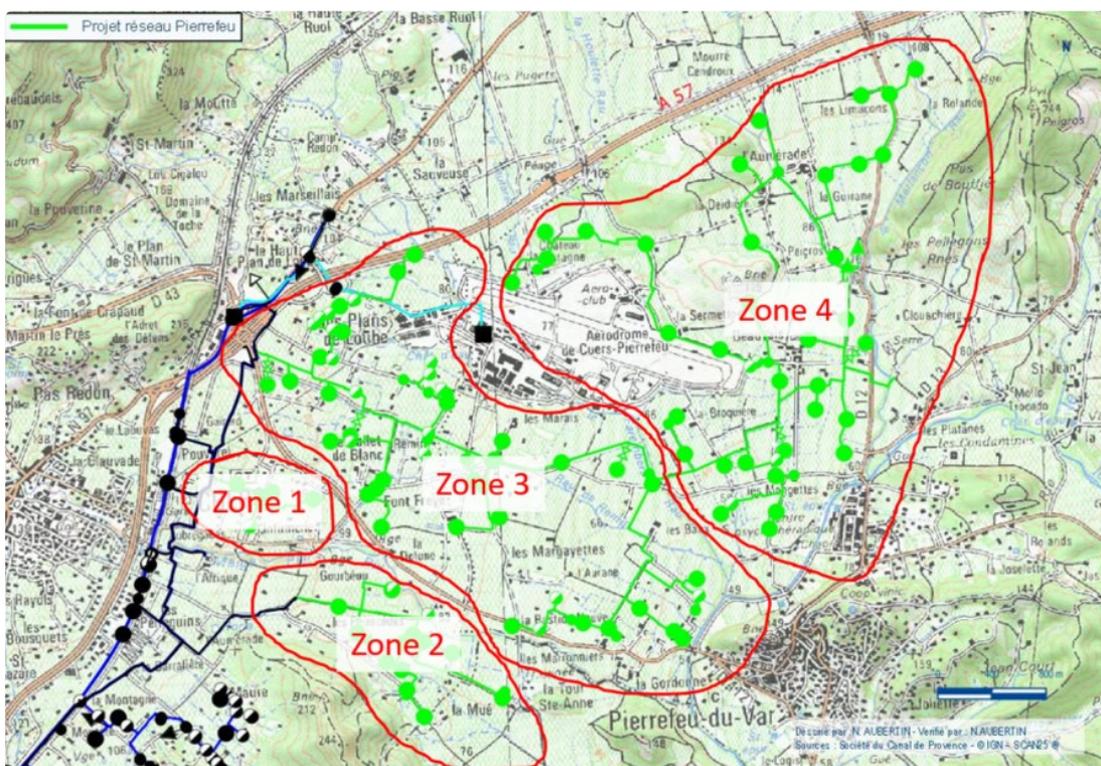
Les travaux ont été réalisés en tenant compte des enjeux environnementaux habituels, notamment du respect des calendriers biologiques afin de limiter les impacts sur la faune et la flore. Quelques ajustements du tracé ont également été réalisés pour prendre en compte les contraintes environnementales et archéologiques spécifiques à la zone.

ENTREPRISES INTERVENANTES

Sur cette 1^{ère} phase d'aménagement, plusieurs marchés ont été passés :

- Pour les travaux de création des petites antennes sur le secteur de Cuers : le groupement Guiramand/Soca TP (zones 1 et 2)
- Pour les travaux sur le réseau principal, le marché a été divisé en 2 lots :
 - LOT 1 : SADE (zone 3)
 - LOT 2 : ABRACHY (zone 4)

8



À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE (SCP)



Acteur de la transition écologique, la SCP engage, depuis plus de 60 ans, sa responsabilité, son innovation et sa performance au service des territoires pour répondre aux enjeux du changement climatique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Elle relève le challenge quotidien de sécuriser l'alimentation et l'accès à l'eau des territoires, contribuant ainsi à leur développement et à leur croissance économique. Son expertise lui permet d'apporter des solutions adaptées aux problématiques engendrées par le changement climatique. Que ce soit à l'échelle de la concession régionale du canal de Provence, en France et à l'international, la SCP répond aux besoins de ses clients les plus divers avec la même exigence. Elle innove pour préserver, maîtriser et valoriser la ressource en eau et accompagner l'optimisation de ses usages.

canaldeprovence.com

À PROPOS DE LA RÉGION SUD



La Région Sud a fait de l'Or Bleu une priorité avec son Plan Climat « une COP d'Avance » et son budget 100 % vert. Elle exerce depuis 2018 une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques, aux côtés de l'Etat et de l'Agence de l'eau. En 2022, l'épisode de sécheresse exceptionnel a engendré des restrictions d'usage de l'eau pour les habitants. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur compréhension, la Région Sud met en oeuvre des mesures concrètes pour sensibiliser aux bonnes pratiques et accompagner les économies d'eau tout en contribuant à réduire les prélèvements dans les milieux naturels.

maregionsud.fr

À PROPOS DU DÉPARTEMENT DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Gestion et préservation de l'eau sont des sujets de préoccupation majeurs des varois, des acteurs du territoire et du Département du Var en particulier. Par le lancement de la démarche prospective Var Eau 2050, Jean-Louis Masson a souhaité faire de l'eau un sujet politique dont les enjeux visent à mesurer et prendre conscience des effets du changement climatique. Ensemble, nous devons nous interroger sur les solutions d'adaptation et agir collectivement pour limiter la vulnérabilité des territoires face au manque d'eau. Le Département du Var s'est positionné en tant que fédérateur des rencontres territoriales, organisées au début de l'été à l'échelle du SCOT autour des enjeux de l'eau. Il a réussi à mobiliser l'ensemble des acteurs (élus, EPCI, techniciens...). Des propositions ont été faites qui viendront nourrir la démarche prospective Var Eau 2050 dans un souci d'équité et de solidarité territoriale. Le Département s'engage à soutenir les 66 scénarios possibles élaborés et proposés par les territoires. Il est à l'écoute et est le facilitateur de ces échanges entre les territoires, les collectivités, les acteurs du tourisme, les agriculteurs, les usagers, l'Etat. Travailler tous ensemble est un axe majeur et fondamental. Pour ce faire, la SCP est une structure majeure d'action.

var.fr



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

La Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures », sous la présidence de François de Canson, met en oeuvre ses compétences pour relever les défis du territoire et bâtir un avenir durable. Depuis sa création, « Méditerranée Porte des Maures » défend une agriculture en pleine transformation, soutenue par des infrastructures hydrauliques avancées qui exploitent les ressources de manière responsable et respectueuse de l'environnement. Pionnière dans le projet d'irrigation de la plaine Cuers Pierrefeu et de son financement, « Méditerranée Porte des Maures », encourage le développement de systèmes novateurs répondant aux besoins spécifiques des terres agricoles locales. Face au changement climatique, la gestion de l'eau reste un enjeu crucial pour les élus du territoire.

ccmpm.fr



CONTACTS PRESSE

> Jessica Pillot

Société du Canal de Provence

Tel : 06.66.37.97.35

Jessica.pillot@canal-de-provence.com

> Laurie Tichadelle

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél : 07 63 67 40 49

ltichadelle@mareregionsud.fr

> Lilia Caccia

Département du Var

Tél : 07 86 46 55 29

lcaccia@var.fr

> Eric Colombero / Agathe Palenc

Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Tel : 07 85 64 14 78

ecolombero@ccmpm.fr



canaldeprovence.com



Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5 - 04 42 66 70 00

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € / 057 813 131 RCS Aix-en-Provence / FR10 057 813 131

